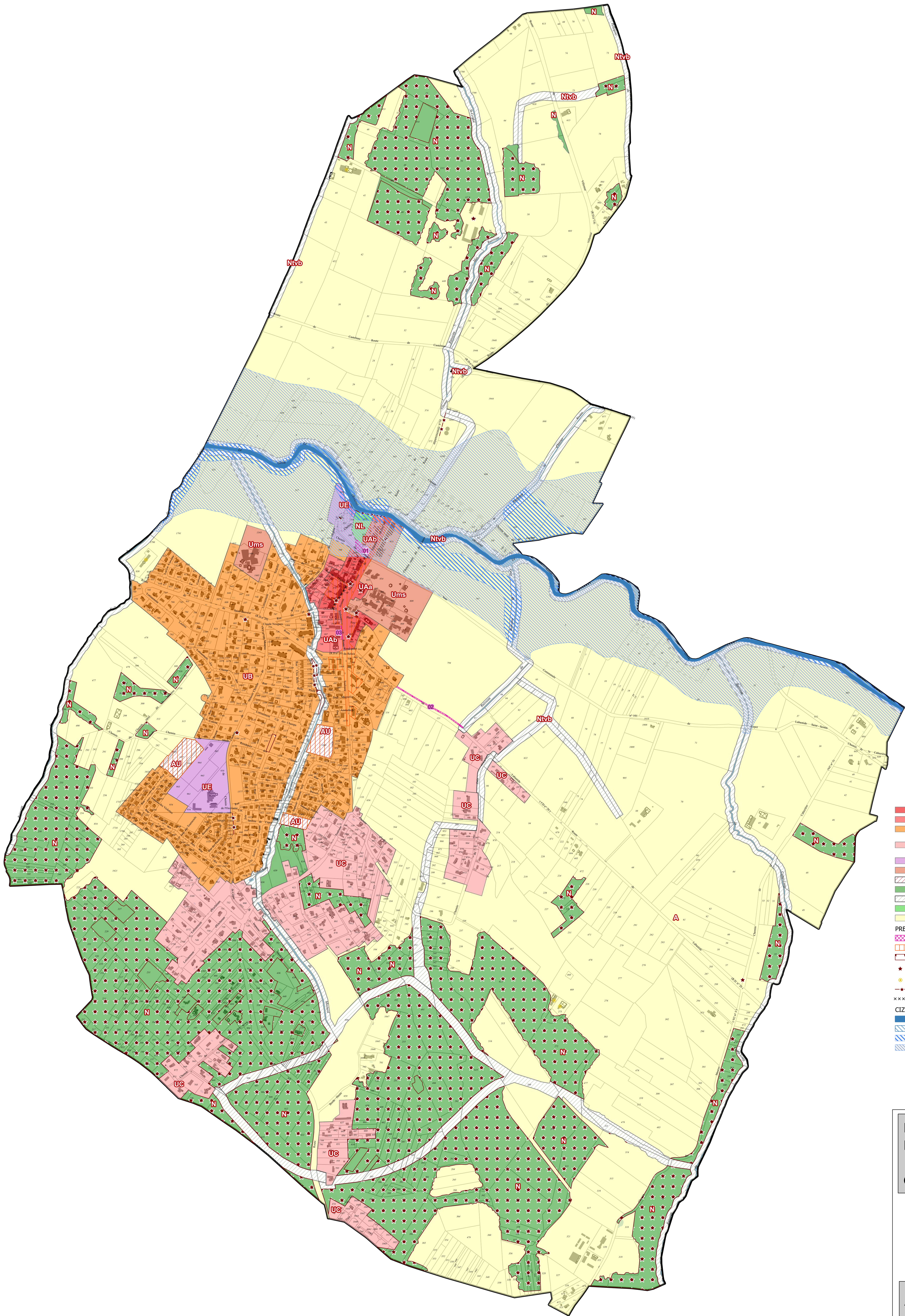




- UAa : Zone urbaine correspondant au coeur historique
UAb : Zone urbaine correspondant au centre dense
UB : Zone d'extension du centre historique comprenant les premiers faubourgs et les zones pavillonnaires
UC : Secteur d'urbanisation discontinu du noyau historique : hameaux et quartiers excentrés
UE : Zone urbaine à vocation d'équipements collectifs
Ums : Zone urbaine médico-sociale
AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
N : Espaces naturels
Ntvp : Espaces naturels trame verte et bleue
NL : Zone naturelle de loisirs
A : Zone agricole
- PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Bâtiments susceptibles de changer de destination
Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Linéaire artisanal et commercial à protéger au titre de l'article L151-16 du CU
- CI2I**
- 01 : Lit mineur
02 : Crue très fréquente (d'ordre annuelle)
03 : Crue fréquente (retour de 5 à 15 ans)
04 : Crue exceptionnelle

échelle : 1/5 000°



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE CEPET

P.L.U.

Révision du Plan Local d'Urbanisme
3-Partie réglementaire
3.2-Document graphique

P.L.U. :
Arrêté le
Approuvé le
Exécutoire le

Visa
Date :
Signature :



7 rue de Lavoisier
31700 Blagnac
Tél : 05 34 27 62 28

contact@paysages-urba.fr

0 250 500 m

Liste des emplacements réservés		
N°	Destination	Surface (m²)
01	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune 1653
02	Aménagement liaison douce (piétons, cycles)	Commune 906
03	Agrandissement du trottoir Avenue de Toulouse	Commune 47